

Conseil d'arrondissement du 14^{ème}

Séance du 30 mai 2023

Communication relative au Bilan 2022 de la mise à disposition des salles municipales

La délibération 14 2020 votée par le conseil du 14^{ème} arrondissement en sa séance du 21 juillet 2020 et autorisant la Maire de l'arrondissement à signer des conventions d'occupation du « domaine public relevant de la gestion du conseil d'arrondissement » précise en son article 3 que sera présentée une fois par an à cette assemblée une communication sur les occupations temporaires accordées aux associations de loi 1901 actives dans le 14^e arrondissement.

C'est dans ce cadre donc que vous est aujourd'hui présenté le bilan de ces mises à disposition pour l'année 2022. Ce bilan intègre un état détaillé des mises à disposition de locaux réalisées par la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC). En effet, en tant que lieu destiné à faciliter la vie quotidienne des associations ayant une activité dans l'arrondissement, la mise à disposition de locaux constitue un levier déterminant dont disposent la MVAC et la Mairie d'Arrondissement pour accompagner utilement les associations dans le développement de leurs projets.

Pour rappel, le régime juridique et financier de ces occupations temporaires, tel que défini par la délibération citée plus haut, vise spécifiquement les locaux inscrits à l'inventaire des équipements de proximité à la charge de la Mairie d'Arrondissement, en application de l'article L2511-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette délibération pose le principe de la nécessité de conclure, pour toute mise à disposition, une convention d'occupation temporaire dans laquelle sont précisées les obligations du bénéficiaire et le montant de la redevance due, dont elle fixe, par local, le mode de calcul ; celui-ci est effectué par référence à une tarification établie par la délibération 2018 DDCT 82 votée par le Conseil de Paris en séances des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018.

A titre particulier, elle permet d'accorder la gratuité aux « manifestations organisées par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général au niveau local, national et international et justifiant d'une activité régulière dans l'arrondissement ». Ceci est le cas de la totalité des mises à disposition effectuées par la MVAC.

En 2022, la Mairie du 14^{ème} a poursuivi son action de soutien aux acteurs et actrices du monde associatif en mettant à leur disposition les locaux relevant de sa gestion.

Pour cette année 2022, 515 associations ont bénéficié de la mise à disposition des locaux, sur des créneaux réguliers ou ponctuels :

- 32 pour la salle municipale Moulin des Lapins,
- 23 pour la salle municipale Saint Gothard,
- 25 pour le bâtiment principal de la Mairie - salle des mariages et la salle polyvalente principalement,
- 42 pour la Mairie Annexe,
- 393 pour la MVAC, toutes salles confondues

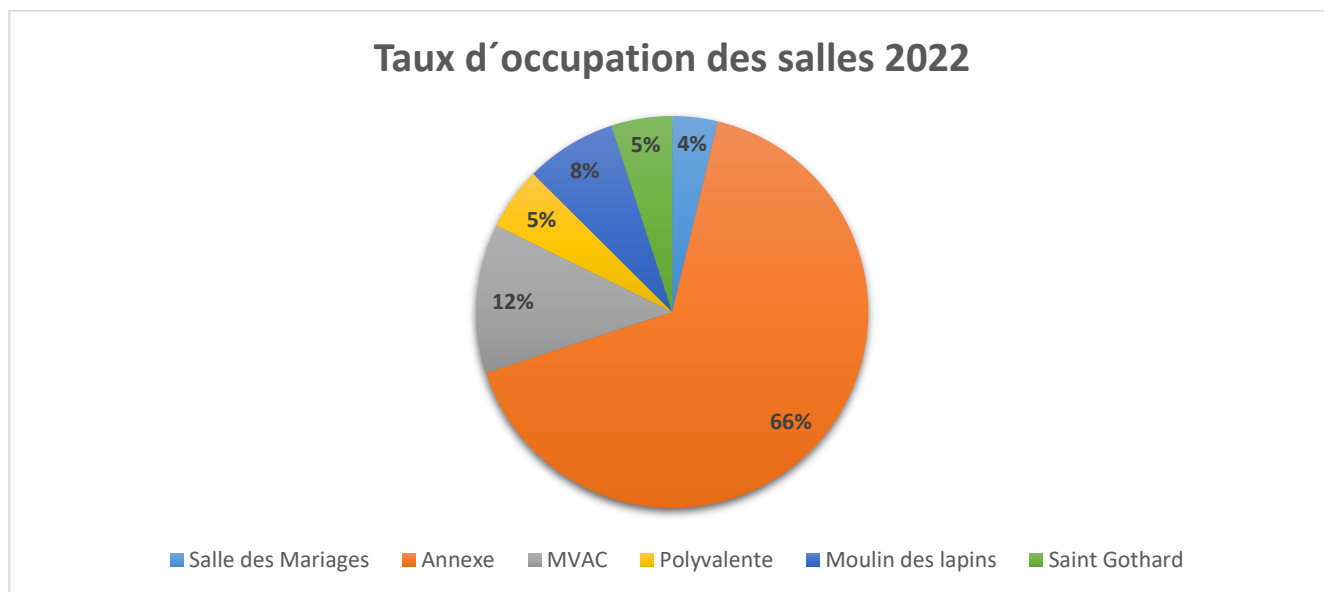
Les associations accueillies dans les salles municipales œuvrent dans une importante diversité de domaines, représentant la richesse associative du 14^e arrondissement :

- Les salles Moulin des Lapins, Saint Gothard et l'Annexe accueillent en majorité des associations dans le secteur de l'éducation, de la culture et du sport ;
- La salle polyvalente de la Mairie est plutôt sollicitée par les associations promouvant l'action citoyenne et le syndicat de copropriétaires;
- Les salles de la MVAC accueillent des associations œuvrant dans les domaines de l'action citoyenne, la solidarité, l'éducation, la culture, l'entraide et l'animation de proximité.

L'occupation des salles municipales représente un volume total de 3290 jours (1 jour équivalent à 8 heures d'occupation) toutes salles confondues réparties comme suit :

Salles	Nombre de jours	%
Moulin des lapins	248	7.54 %
Saint Gothard	165	5.02 %
Salle Polyvalente	170	5.17 %
Salle des Mariages	123	3.74 %
Mairie Annexe	2179	66.23 %
MVAC	405	12.31 %
Total	3290	100 %

Le graphique ci-après reprend les données chiffrées du tableau :



Il est à noter que la mise à disposition gratuite de l'ensemble des salles de la MVAC aux associations du 14^e arrondissement est valorisée à 1.623.615 euros pour l'année 2022.

L'année dernière, le volume total de jours pendant lesquels les différentes associations ont utilisé les salles municipales a fortement augmenté. Cela est dû en grande partie à la fin de l'état d'urgence sanitaire décrété par l'État le 31 juillet 2022. Cela a permis à de nombreuses associations de reprendre leurs activités régulières face à la pandémie et donc d'organiser plus d'événements et plus de rencontres.